

## Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre 2023 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane JEANNE, Maire.

Retransmission de la séance sur le compte Instagram de la mairie : @mairie\_oinville

**Etaient présents :** Maurice Philippe, Moreau Catherine, Gaulard Didier, Jarque Patricia, adjoints.  
Genain Gilles, Francisco Corinne, Lefevre Jean-Philippe, Leboeuf Ouardya,  
Barbarin Mélanie, Riso Virginie, La Noë Agnès, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Monsieur Paul Hébrard ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Gaulard, Monsieur Jean-Pierre Schmitt ayant donné pouvoir à Madame Catherine Moreau, Monsieur David Saquet ayant donné pouvoir à Madame Agnès La Noë.

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine Moreau a été nommé à l'unanimité.

Le quorum étant réuni, Monsieur Jeanne Stéphane, Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jeanne, Maire, invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour.

### **N° 01-12- Reporte et revote une nouvelle décision modificative n°02**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres et opérations du budget d'investissement. Ces ajustements sont les suivants :

		CREDITS A OUVRIR			
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
Recette	I	10	10222	FCTVA	1 100,00 €
				total	1 100,00 €

		CREDITS A OUVRIR			
Sens	Section	Chap	Art	Objet	Montant
Dépense	I	21	2184	Mobilier	1 100,00 €
				total	1 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (Monsieur SAQUET David et Madame LA NOË Agnès), approuve la décision modificative ci-dessus.

### **Informations diverses**

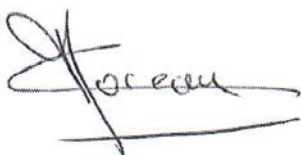
**Madame Jarque** informe que les bulletins municipaux pourront être distribués à partir de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de Janvier 2024.

**Monsieur Jean Philippe Lefevre** souhaite connaître la date de réparation des dommages causés à la salle des fêtes, suite à l'incendie de voiture survenu le 04 décembre 2023. Monsieur le Maire informe que nous devons attendre l'expert, qui ne passera pas avant le 12 janvier 2024.

**Monsieur Didier Gaulard** affirme que la vidéo protection est installée au niveau des commerces, de l'école, et l'église et que l'ensemble sera en service pour la fin d'année 2023.

Séance levée à 20h20

La secrétaire de séance,



Catherine MOREAU

Le Maire,



Stéphane JEANNE